

Agissons ensemble pour la qualité de l'eau

Bassin de la Dronne



Ribéracois - Verteillacois

Qualité de l'eau : comprendre pour savoir comment agir

Prévenir plutôt que guérir

D'après l'édition 2010 du Rapport du commissariat central au développement durable sur l'environnement en France, 4% des points d'eau nécessiteraient un traitement coûteux des résidus de pesticides.

Une étude de l'Agence de l'eau Seine Normandie, réalisée sur 21 sites et aires d'alimentation de captages, démontre que le coût des actions préventives (limitation des usages de produits phytosanitaires, limitation des transferts vers l'eau...), est toujours moins élevé que celui des actions curatives (traitement de l'eau). Ce bulletin vous propose d'observer comment s'opèrent les transferts de produits phytosanitaires dans le milieu naturel et de prendre connaissance des pistes d'actions préventives sur le territoire du Plan d'action territorial du bassin de la Dronne.

L'ambition est de mieux connaître et comprendre les mécanismes pour agir ensemble efficacement.



Sommaire

2 Risques de transferts de pollutions

Comment ça fonctionne ?

3 Les trajets de l'eau

3 Les mécanismes de transfert des produits phytosanitaires

3 Limiter les transferts

3 Interview

Marc Mattera, président du SMDE 24

4 Agenda

4 Formation

4 Le saviez-vous ?

4 Retour en image

4 Le web utile

Risque de transferts de pollutions

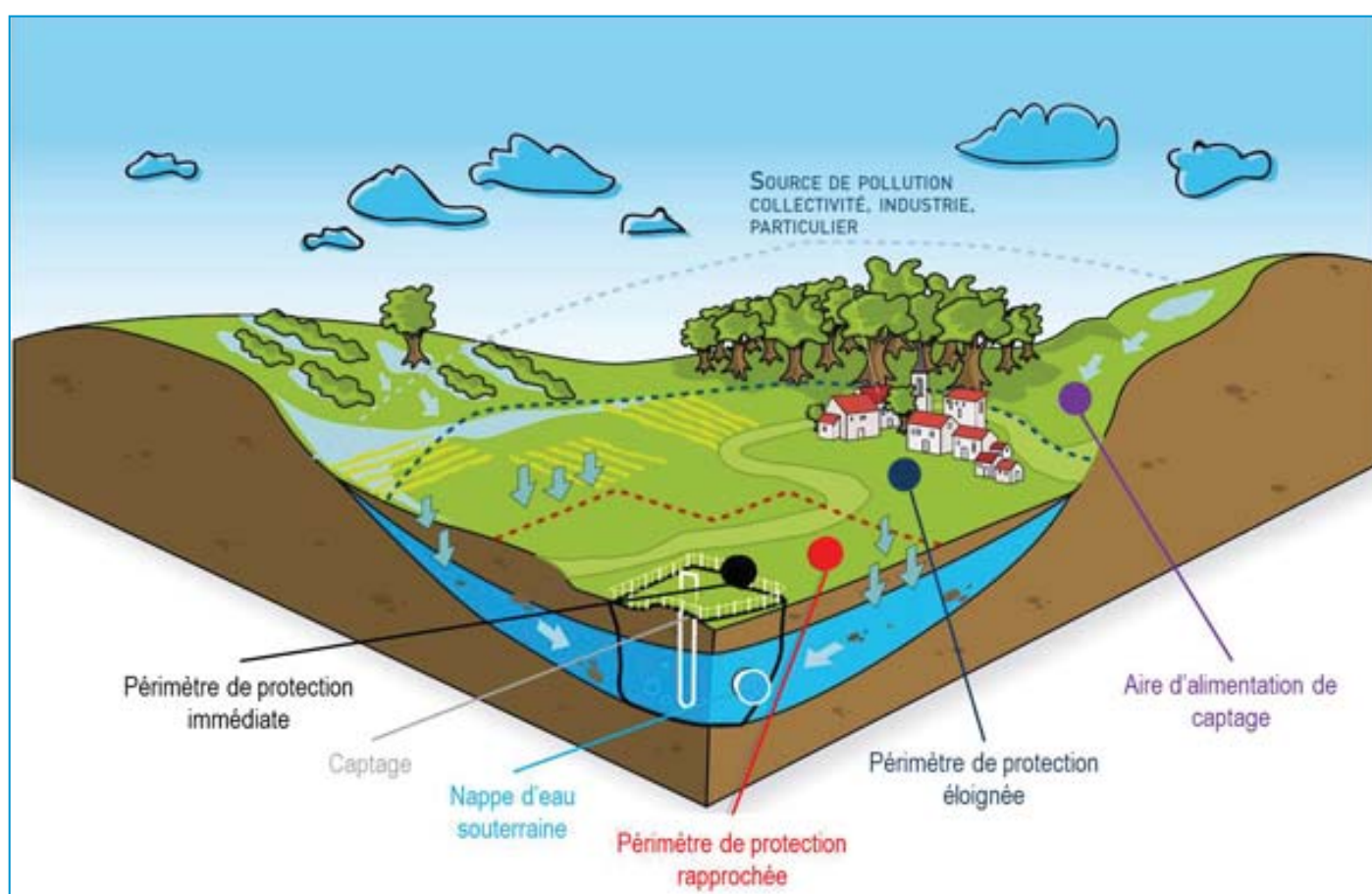
Nous nous rappelons tous le petit schéma appris à l'école sur le cycle de l'eau. Et bien, finalement, la logique est la même. Les produits phytosanitaires suivent ce cycle de l'eau. L'eau parcourt un long chemin et transporte avec elle des résidus qui peuvent atteindre les aires de captage d'eau potable.

Comment ça fonctionne ?

Des études hydrogéologiques et des traçages (eau colorée) permettent de déterminer une aire de captage d'eau potable. Cela permet d'observer comment circule l'eau, à la fois en surface et dans le sous-sol et de déterminer différents types de **périmètres de protection** (schéma ci-dessous).

Définition

Transfert = passage d'une molécule d'un milieu à un autre. Exemple : du sol à l'eau souterraine.



L'aire d'alimentation de **Paussac St Vivien** s'étend sur une superficie de 326,85 ha dont une surface agricole utile (SAU) de 185,62 ha. L'agriculture est en effet une activité dominante sur la zone avec 56% de la superficie de la zone concernée pour 7 exploitations agricoles. Deux puits, les Farges et les Quatre fontaines, interconnectés, sont présents sur l'Aire d'alimentation de captage de Paussac St Vivien, l'eau potable est pompée à partir du puits des Farges.

Les captages de Ribérac sont caractérisés par deux puits distants d'un kilomètre, le puits du Latier et des Coutures. L'aire d'alimentation de Ribérac s'étendait au moment du classement Grenelle sur une superficie totale de 422 ha. La surface retenue pour le plan d'action 2014-2018 a été revue pour atteindre 3100 ha. Elle englobe aujourd'hui l'ensemble de la vallée de la Pechay.

Les trajets de l'eau entre coteaux et vallées

Relief et nature du sol conditionnent le trajet de l'eau dans le périmètre des Aires d'alimentation des captages de Paussac et Ribérac.

Captage de Paussac : l'eau de pluie s'infiltré sur le plateau calcaire en bordure ouest du bassin versant ; les eaux météoriques pénètrent dans les fissures et les failles calcaires sur une profondeur de l'ordre de 40 m et ruissellent sur les pentes. La vulnérabilité est élevée sur les zones fracturées, qui sont des voies préférentielles pour

l'infiltration des eaux de surface.

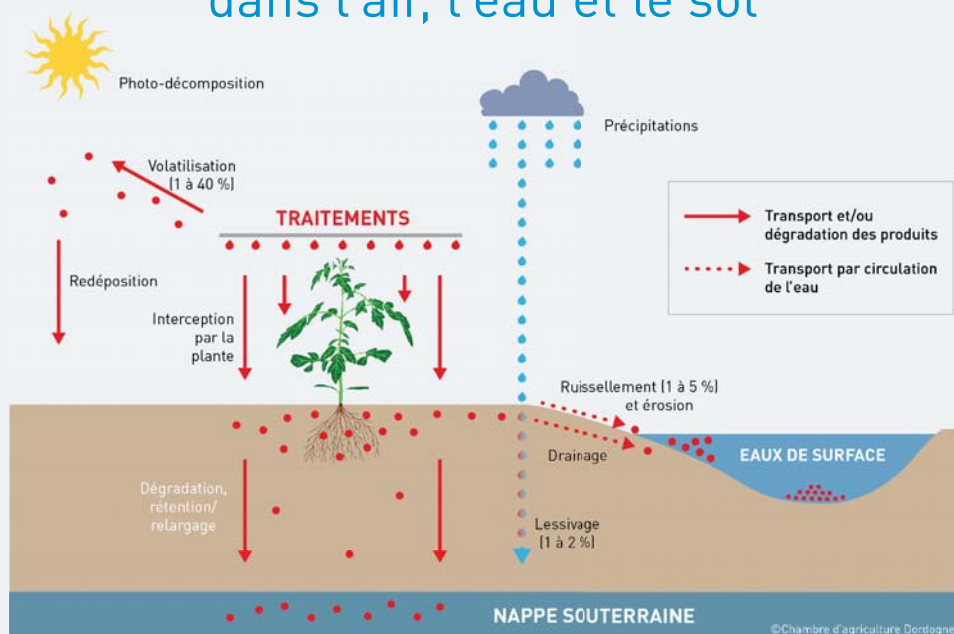
Captages de Ribérac : l'alimentation des captages de Ribérac est complexe. D'une part, elle provient des pluies recueillies sur la surface du bassin d'alimentation, d'autre part des précipitations s'infiltré dans la plaine alluviale et ruisselle sur les coteaux.

Enfin, les captages sont alimentés

par débordement de la nappe ou par écoulements souterrains.

La vulnérabilité du captage est élevée sur la plaine alluviale en raison d'une nappe proche de la surface et d'un aquifère perméable. Elle est également élevée sur les vallons secs qui sont des vecteurs de transfert des écoulements en provenance des coteaux.

Les mécanismes de transfert des produits phytosanitaires dans l'air, l'eau et le sol



Les pourcentages indiqués sur le schéma, très variables, dépendent :

- des conditions d'application : température, vent, humidité
- de la qualité d'application : type de pulvérisation, taille des gouttes...
- du sol : pente, couverture du sol, perméabilité

Limitier les transferts

Bonnes pratiques, suivez le guide !

Le Plan d'action territorial en cours sur le bassin de La Dronne engage des actions d'information sur les bonnes conditions d'application pour tous et contribue à la formation des agriculteurs. Des aides financières existent pour l'achat de matériel performant, la mise en place d'aires de lavage et rinçage des pulvérisateurs (récupération des eaux de rinçage), l'implantation de haies, de bandes enherbées...

RAPPEL

Il est interdit de traiter à proximité des cours d'eau, des fossés et des caniveaux.



Interview

Marc MATTERA
Président du Syndicat Mixte des Eaux (SMDE) de Dordogne

Qu'est-ce que le SMDE ?

« Le SMDE assure auprès de 41 syndicats et 25 communes, une mission de gestion financière, de conseil et d'aide à la décision. Il les accompagne sur les procédures de marché public pour l'attribution de marchés de travaux et pour la délégation de la distribution de

l'eau potable à une société de droit privé. La protection de la ressource en eau est l'élément pivot des actions du syndicat mixte. Il délimite la zone de l'aire de captage et en assure la protection. Concrètement, le syndicat clôture le périmètre de protection immédiate pour le protéger de la malveillance, des déversements directs sur l'ouvrage et des contaminants microbiologiques. Le SMDE effectue les analyses en différents points pour suivre régulièrement la qualité de l'eau potable. En cas de nécessité,

il entreprend un plan d'actions. Alors c'est tout naturellement que nous sommes engagés dans le Plan d'actions territorial du Puits de la Prade et du Bassin de La Dronne. Je constate que les agriculteurs sont réellement partie prenante pour tenter des expérimentations en faveur de la qualité de l'eau. Il me semble alors essentiel que les collectivités et les particuliers, utilisateurs de produits phytosanitaires, se mobilisent également pour cette cause commune : la qualité de notre eau potable. »



Le saviez-vous ?

L'utilisation des produits phytosanitaires sera interdite pour les particuliers dans 4 ans, à partir du 1er janvier 2019.

Pour les collectivités locales, cette interdiction prendra effet au 1er janvier 2017 pour les espaces verts et les voiries (art 68 de la loi Labbé, modifié par la loi de transition énergétique).

Retour en images

Présentation de la charte «0 herbicide» par le Conseil départemental de Dordogne aux collectivités.

Une quinzaine de communes du ribéracois ont répondu à l'invitation. Les différentes interventions ont conforté la nécessité d'une action collective pour la suppression des herbicides sur les espaces publics. Les mots clés : gestion différenciée des espaces, changer de regard sur les espaces publics, maîtrise des coûts, conseils avisés/accompagnement par le département.



Rencontre des élus en septembre 2015

Agenda

• **Vendredi 13 novembre** à 10h : Restitution des travaux réalisés par Aurelie Royal (société Syngenta) sur l'aire d'alimentation de Ribérac.

• **Jeudi 19 novembre** à 10h : Visite «couverts végétaux» à l'attention des agriculteurs à Vendoire (visite dépendante de la météo : téléphoner au bureau de Ribérac de la Chambre d'agriculture pour confirmation au 05 53 92 47 50).

Formation

• **18 décembre, 18 janvier ou 18 février 2016 (1 jour, au choix)** : «Élaboration du plan prévisionnel de fumure» à Ribérac. Renseignement au 05 53 92 47 50



Le web utile

www.jardiner-autrement.fr



Ce site, réalisé dans le cadre de la Campagne Ecophyto 2018, vise les jardiniers amateurs. Astuces simples, dossiers complets, fiches techniques, tout pour réduire l'usage des pesticides au jardin. Adoptons les bonnes pratiques !

Actuelles, fiches techniques, tout pour réduire l'usage des pesticides au jardin. Adoptons les bonnes pratiques !

Consultez la documentation pour la qualité de l'eau sur www.dordogne.chambagri.fr rubrique "gestion et qualité de l'eau".

Le Plan d'actions territorial (PAT) du bassin de La Dronne est financé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne dans le cadre du 10^{ème} programme pour la reconquête de la qualité des eaux. Plusieurs bulletins d'information seront diffusés entre 2015 et 2018.

Comité rédactionnel : Agence de l'eau Adour-Garonne, DREAL, DDT, Chambre d'agriculture de Dordogne, Conseil départemental de la Dordogne, SMDE, SRB Dronne et Agrobio Périgord.

CONTACT

Richard RAYNAUD,
animateur du Plan d'actions territorial du bassin de la Dronne
Chambre d'agriculture
Antenne Périgord Vert
Bureau de Ribérac
Rue du Four Prolongée - BP53
24600 RIBERAC
Tél. : **05 53 92 47 50 / 06 29 53 70 30**
richard.raynaud@dordogne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture Dordogne - Novembre 2015

Maîtres d'ouvrage



Partenaires financiers

